

CHARTRE DE L'USAGER EN SANTÉ MENTALE



L'USAGER EST UNE
PERSONNE À PART ENTIÈRE



L'USAGER EST UNE
PERSONNE CITOYENNE QUI
DONNE SON AVIS SUR LES
SERVICES

L'USAGER DOIT PARTICIPER
AUX DÉCISIONS QUI LE
CONCERNENT



L'USAGER DOIT AVOIR DES
INFORMATIONS CLAIRES ET
FACILES À COMPRENDRE



L'USAGER EST UNE
PERSONNE QUI SOUFFRE

LA VIE SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE DE
L'USAGER EST PRISE EN
COMPTE



L'USAGER PEUT
DONNER SON AVIS AU
DIRECTEUR